



Commune de BEAUMONT

Schéma de Gestion des Eaux Pluviales  
Réglementation Eaux Pluviales

Réseaux

- Réseau EP public
- Réseau EP supposé
- Cunette
- Bassin de rétention
- Fossé

Divers

- Zone humide (inventaire départemental)
- Réseau hydrographique
- SPU
- PLU - Projet 2024

Captage

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ...  
arrétant le projet de PLU de la commune de Beaumont.

Monsieur Le Maire,  
Marc GENOUD

Date : Février 2024

Echelle : 1/4000

Fichier : Réglementation\_Beaumont\_2024\_V3.16

Dessin : M.GAILLARD



Aptitude des sols à l'infiltration des Eaux Pluviales

Vert 2: Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :  
-> Grande surface disponible.  
-> Absence de risque à l'aval.  
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.

Orange: Aptitude moyenne à l'infiltration :  
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.  
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.  
- si l'infiltration est impossible : dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge: Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risque naturels, périmètre de protection de captages, ...)  
-> L'infiltration des Eaux Pluviales est déconseillée.  
-> Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.  
-> Gestion des pluies courantes déconseillée.

Rouge hachuré:  
-> L'infiltration des Eaux Pluviales est déconseillée.  
-> Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.  
-> Gestion des pluies courantes envisageable.

